

PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de Madame Jasmine GUEMAZI et de Messieurs Elliot ROUSSET et Axel RAVIER, qui sollicitent une participation financière de la commune pour leur formation au BAFA. Conformément à la convention de stage conclue avec UFCV Bafa-Bafd Bourgogne Franche-Comté, ces personnes ont participé à l'animation de centres de loisirs organisés par la commune.

Monsieur le Maire propose de verser une aide financière de 300 € à chacun d'entre eux.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026.

La Commission Personnel, réunie le 15 septembre 2026, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la participation financière de la commune à hauteur de 300 € pour la formation au BAFA de Madame Jasmine GUEMAZI et de Messieurs Elliot ROUSSET et de Axel RAVIER,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI**